Bataille

Tribune libre

La question minière

1

La question minière est à l'ordre du jour. Sur l'urgence d'une solution, tout le monde est d'accord. Mais cette solution, quelle sera-t-elle ?

Depuis trente ans que le parti républicain est au pouvoir, les projets de réforme de la loi minière se sont multipliés. Mais c'est toujours la loi impériale (la loi séculaire) de 1810 qui est en vigueur. En admettant même qu'elle ait, à ses débuts, stimulé l'exploitation du sous-sol, comment pourrait-elle convenir encore à notre vie industrielle qui s'est plus transformée en un siècle qu'en deux mille ans ?

Tous les pays qui sont grands producteurs de minerais, la Suède, les États-Unis, l'Afrique du Sud, ont adopté ~~[illegible]~~ une législation beaucoup plus souple que celle de 1810, et surtout ~~beaucoup mieux~~ plus soucieuse de ne point sacrifier aux intérêts des concessionnaires les intérêts de la nation.

Aujourd'hui, toutes les influences métallurgiques se coalisent pour arracher au gouvernement les dernières richesses du sous-sol français qui n'aient point été livrées encore. Elles invoquent ~~[illegible]~~ les échecs successifs désastreux de toutes les réformes ; elles nous (imitant) les amas

de houille, de fer et d'or dormant inutilisés au fond de la terre, pour le plus grand dommage du pays. Mais ne sont-ce pas ces mêmes influences qui ont fait obstruction à toute réforme ? Elles ont protégé systématiquement la politique du pire, pour arracher à la lassitude du gouvernement et de l'opinion un plus riche butin. Et malheureusement pour eux ce calcul n'a pas été déçu. Mais c'en est fini de ce jeu-là.

Qu'on ne crie pas à l'exagération. Veut-on comparer, par exemple, ce qui s'est passé dans un petit pays monarchique voisin, le Luxembourg, et ce qui s'est passé chez nous, quand il s'est agi de concéder les riches mines de fer du bassin de Briey ? Ce n'étaient point là des mines récemment découvertes ; elles signalées figuraient depuis longtemps sur toutes les cartes géologiques. Mais leur minerai exigeant un traitement difficile, qui n'était devenu pratique que depuis peu. Qu'a fait le Luxembourg ? Il a mis en vente par adjudication les hectares de terrain métallifères. Le gouvernement français les a donnés pour rien à des concessionnaires qui n'avaient eu d'autre peine que de les demander. Si la loi lui avait permis d'adopter la méthode luxembourgeoise, c'est trois cents millions qu'eussent versés les concessionnaires dans les caisses de l'État, et ils auraient pu se flatter encore d'avoir conclu une bonne affaire.

Trois cent millions, par ce temps de charges fiscales, ce n'est pas un denier à mépriser. Mais bien plus importantes encore que les avantages immédiats, sont les plus-values de l'avenir. Une statistique très sérieuse étendue à tout le bassin du Pas-de-Calais évalue à 75 millions (intérêts compris) le capital réellement engagé depuis entre 1850 et 1900 dans toutes les entreprises, bonnes ou mauvaises, prospères ou ruinées, du bassin. Or en 1900 les actions de toutes ces entreprises ne représentaient guère moins d'un milliard et rapportaient plus de quarante millions de dividende !

On a souvent comparé les entreprises minières à une loterie : mais ce serait alors une loterie bien singulière, où le prix total des billets ne serait que de 75 millions tandis que le montant des lots atteindrait un milliard.

Est-il admissible que l'État abandonne, en toute propriété, à des privilégiés, de telles plus-values qui correspondent à l'épuisement progressif de richesses nationales qui ne se renouvellent plus ?

Un tel abandon serait d'autant moins justifié qu'aujourd'hui un pays doit avoir une politique minière comme il a une politique commerciale. Confier cette politique à quelques puissantes sociétés [illegible] est à peu près aussi raisonnable que de laisser par exemple à quelques grandes maisons de banque le pouvoir de négocier et signer les traités de commerce.

Ce ne sont pas là ses inquiétudes chimériques. Les exemples abondent d'importations imprudentes de nos minerais. Voilà telle société qui demande une concession de mine de fer pour nourrir ses hauts-fourneaux. D'un seul coup, elle reçoit en toute propriété une énorme quantité de minerai de fer, et cette précieuse réserve, elle l'exploite intensivement pour la vendre au jour le jour à l'étranger et grossir le dividende des actionnaires, à moins que la mine elle-même ne soit vendue tout entière à quelque compagnie étrangère. Et le gouvernement est ne peut rien pour empêcher qu'on ne tourne contre l'industrie française une concession qu'il n'avait consentie que pour favoriser cette industrie. Voilà une des beautés de la loi de 1810.

On éprouve quelque tristesse à comparer cette scandaleuse impéritie au régime qui a la Suède dans ses mines de fer de Laponie, les plus riches du monde. Les restrictions apportées à l'exportation et à l'épuisement prématuré du minerai, la part graduellement croissante faite à l'État dans la gestion, dans les bénéfices et les plus-values sont autant de modalités qui nous peuvent servir d'exemple. Un grand problème est posé devant le gouvernement actuel : de la hardiesse et de l'énergie qu'il apportera à le résoudre dépend la confiance que lui fera la démocratie. Les hommes qui le composent, la ferme volonté républicaine qui les anime, nous donnent le ferme espoir qu'ils seront à la hauteur de leur tâche.

Paul Painlevé

Paul Painlevé 18 rue Séguier
T. n° 812.17

Mon cher collègue,

Je cherche à vous joindre en personne ou par téléphone, pour vous demander de vouloir bien faire partie d'une commission (ou plutôt de deux commissions) d'Enseignement technique.

La 1ère concernerait la France (la plus importante).

La seconde concernerait l'Algérie, et pour elle la réponse est urgente. Il s'agirait d'organiser un enseignement (d'un caractère très pratique) technique des 3 ordres : primaire, secondaire, supérieur (ce dernier en collaboration avec l'Université et l'Institut Pasteur d'Alger).

L'agriculture, la viticulture, les applications des ferments devant jouer un rôle essentiel, vos conseils nous seraient très précieux.

Dans le cas où vous accepteriez et où vous seriez libre, une sous-commission s'embarquerait incessamment pour l'Algérie et y passerait la semaine de Pâques, et le gouvernement vous demanderait d'en faire partie.

Je serais très désireux d'avoir votre réponse d'urgence. Si vous me téléphoniez demain matin avant 10 h. chez moi (N° 812.17) vous me trouveriez sûrement. – Bien cordialement à vous Paul Painlevé

AUTOGRAPHE

de

Painlevé

Paul

OBSERVATIONS

M.a.s.4p.Fol. o.O.u.D. Zeitungsartikel mit dem Titel: ,,La question Miniere,,. Painlevé klagt darüber,das seit 30 Jahren die republikanische Partei regiert, dass die Reformprojekte sich häufen, dass aber immer noch das kaiserliche Gesetz von 1810 in Kraft ist, während sich das industrielle Leben im letzten Jahrhundert mehr geändert hat als in 2000 Jahren vorher. Alle Staaten haben eine Gesetzgebung eingeführt, die wesentlich elastischer ist, als die französische von 1810 und die auch dafür sorgt,das Interesse der Konzessionäre demjenigen der Nation zu unterordnen. Er beklagt die Einflüsse, die jede Reform verhindern und weist auf die in Luxemburg praktizierten Methoden bei der Verleihung von Konzessionen hin sowie auf die ungeheuren Beträge, welche durch die französische Praxis dem Fiskus entgangen sind. Painlevé ist gegen die Verleihung grosser Konzessionen an einzelne Gesellschaften, erläutert die Gefahren der Handhabung des Gesetzes von 1810 und führt Schweden als Beispiel einer weitblickenden Politik auf dem Gebiete des Mineralhaushaltes an. Am Schlusse fordert er die Regierung auf, sich der Grösse ihrer Aufgabe gewachsen zu zeigen.

P A I N L E V É, Paul - Mathematiker u. Politiker.

Geb. 5. XII. 1863, Paris.
Gest. 29. X. 1933, Paris.

Schüler der École Norm. Sup.,Paris, folgeweise Professor an der Universität Lille, Maître de confér. für Diff u.- Integralrechnung an der École Nor Sup. Paris, Professor an der Sorbonne u. École Polytechnique.Seit 1910 Mitglied der Kammer, wirkte als Unterrichts- u.Kriegsminister, Ministerpräsident und Luftschiffahrtsminister. Seine mathematischen Arbeiten galten hauptsächlich der Methodik und Integration von Differentialgleichungen, bei deren Erforschung er neuartige, transzendente Funktionen verwendete, die nach ihm benannt wurden. Er schrieb wichtige Abhandlungen über die rationale Transformation der Kurven und algebraischen Flächen, behandelte bahnbrechend einzelne Probleme der analytischen und Himmelsmechanik und wurde durch seine umfassende Beherrschung aller analytischen Methoden der Mechanik und seine tiefe Kenntnis der physikalischen Welt ein bedeutender Theoretiker und Förderer der Luftschiffahrt. Seine schönen Arbeiten über die Theorie der Reibung behoben die Widersprüche, zu welchen die empirischen Gesetze Coulomb's geführt hatten. Aus der grossen Zahl seiner wichtigen Publikationen seien besonders hervorgehoben die ,,Lecons sur le frottement,,- ,,Lecons sur la théorie analytique des équations différentielles,, -,,L'Aviation,,- sowie einzelne geistvolle Schriften politischen Inhaltes.

1506 34